

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

Chiens de berger et de garde

Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître

Absence de réaction panique ou de comportement d'autodéfense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger en présence du maître et en son absence.

- Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère en présence du maître.
Contrôle du tatouage
- Mauvaise réaction de l'animal autre que la surprise aux bruits. (En présence et en l'absence du maître) **Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres**
- Croisement avec un autre chien tenu en laisse (**1 à 2m entre les deux chiens**)

Marche en laisse

Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Passage dans un groupe laisse molle.

Absence du maître

Le maître doit pouvoir laisser son chien en une place. (Dans un rayon d'un 1.5 m) et dans la position de son choix, s'absenter et retrouver son chien au même lieu après 30 secondes. (Pendant l'absence le maître ne devra pas être au vu de son chien).

Rappel

Le chien immobilisé dans la position de son choix, à une vingtaine de mètres, devra revenir au pied de son maître (*Dans un délai de 15 secondes*) sur rappel simple et ce dans un rayon de 2 m.

Nota : L'attention des juges sera particulièrement portée sur la **STABILITE** et la **SOCIABILITE** du chien.

RESULTATS

APTE :

Accompagné d'un qualificatif à l'appréciation du juge
"EXCELLENT", "TRES BON", ou "BON".

AJOURNE :

Pourra le repasser ultérieurement.

ATTENTION, LA FEUILLE DE RAPPORT DOIT ETRE REEXPEDIEE PAR LE JUGE AVEC LES DOCUMENTS S'Y REFERANT, EN TOTALITE ET NON-COUEE, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE CONCURRENT.

LE CHIEN DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENTE PAR SON MAÎTRE, LORS DE L'EXAMEN DU C.S.A.U.

